

**MAIRIE
DE
MONTAIGUT-LE-BLANC**

1, place Amouroux
63320 MONTAIGUT-LE-BLANC
PUY-DE-DÔME

Tél. Mairie : 04 73 96 70 05
Camping : 04 73 96 75 07

E-mail : mairie.montaignulleblanc@gmail.com
Site : montaigut-le-blanc.fr



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 11 AVRIL 2025**

Présents : Jérémie Jacquart / Philippe Mougel / Julien Guillaume / Michel Sauvadet/ Maryline Namyst / Christelle Monier / Maurice Levet / Marie-Pierre Amouroux / Rémi Cholley

Pouvoirs : Fabienne Beauger à Julien Guillaume / Karine Chambeaud à Marie-Pierre Amouroux

Absente : Karine Bourdé

Secrétaire de séance : Philippe Mougel

Ouverture de la séance à 20 h 20

Vote du compte financier unique 2024

Marie-Pierre Amouroux, maire adjointe aux finances, présente le compte financier unique. Ce document est approuvé à l'unanimité par le Conseil. Le maire ne prend pas part au vote.
Le résultat en fonctionnement (+ 48 985,42 €) est maintenu dans la section fonctionnement.

Adoption du budget 2025

Le maire propose de reconduire à l'identique les taux communaux d'imposition 2024 à l'identique en 2025. Après avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

Marie-Pierre Amouroux présente la partie fonctionnement du budget 2025.
Les dépenses de fonctionnement 2025 proposées s'élèvent à 814 477,11 euros.
Les recettes de fonctionnement 2025 proposées s'élèvent à 814 477,11 euros.

Julien Guillaume présente la partie investissement du budget 2025.
Les dépenses d'investissement 2025 proposées s'élèvent à 1 247 688,23 euros.
Les recettes d'investissement 2025 proposées s'élèvent à 1 248 780,30 euros et incluent la vente future de l'ancienne boucherie et du bar-hôtel de la Poste.
Le budget est excédentaire de 1 092,07 €.

Après avoir délibéré, le budget prévisionnel 2025 est adopté à l'unanimité.

Ligne de trésorerie

Le maire propose de solliciter la Caisse d'Epargne pour une ligne de trésorerie de 200 000 euros pour payer une partie des travaux de la traversée de bourg en attente du versement des subventions. Après avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

Indemnisation des commerçants concernés par les travaux de la RD 996

Le maire propose une indemnisation des commerces présents le long de la rue des Moulins pour leur perte de revenus suite aux travaux de rénovation du centre bourg, comme cela a été fait notamment à Plauzat. Il propose une indemnité jusqu'à 1 000 euros maximum par mois de travaux sur présentation des comptes des trois derniers exercices et selon des critères qui seront définis ultérieurement avec la Chambre de Commerce. Une somme est prévue à cet effet au budget 2025. Après avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

Demande de fonds de concours

Le maire demande au conseil municipal l'autorisation de solliciter les fonds de concours pour les travaux de la boucherie sur la RD 996 (pour 3 000 €) et pour l'installation des ralentisseurs de Saint-Julien (pour 1 500 €). Après avoir délibéré, le conseil accorde cette autorisation à l'unanimité.

Création d'un parking rue de l'église

Le maire présente la possibilité de créer un nouveau parking (potentiellement 8 à 10 places de stationnement dont une PMR) dans l'actuel jardin situé en face de la propriété Vorilhon, rue de l'église. Cette propriété étant en vente, la commune peut préempter puisque le terrain est indépendant du reste de la propriété foncière, ou acheter en cas d'accord avec le propriétaire. Le maire a rencontré le propriétaire qui serait d'accord pour une vente directe pour 10 000 euros, le terrain étant constructible. Ce projet permet assurément de maintenir définitivement l'interdiction de stationnement sur l'esplanade de l'église. Le recours au FIC et au Fond de Concours est possible pour subventionner à 70 % les frais d'aménagement estimés à environ 5 000 euros.

Après avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité l'acquisition de ce terrain pour 10 000€.

Subvention pour l'association Jamais 2 sans 5

Le maire propose d'accorder une subvention de 250 euros à l'association Jamais 2 sans 5 pour mener à bien un projet de voyage caritatif en Europe de l'Est en 2026.

Après avoir délibéré, le conseil accorde cette subvention de 250 euros à l'unanimité.

Validation du nouveau règlement forestier

Le Maire présente les cartes du nouveau règlement forestier élaboré par l'Etat, préalablement soumis à enquête publique. Après avoir délibéré, le conseil valide ce nouveau règlement à l'unanimité.

Petites cités de caractère : subvention des rénovations de façades pour les particuliers

Le Maire explique que dans le cadre de sa candidature aux Petites cités de caractère, la commune a obtenu de la Région qu'elle subventionne à 20 % les rénovations de façades de maisons situées dans le périmètre protégé de Montaigut et déjà subventionnées par API à 30 %. Les habitants intéressés doivent en faire la demande en mairie.

Remboursement de dégâts

Le maire explique qu'une nouvelle fois, des conducteurs en contresens sur le chemin de Coudoux ont abîmé des clôtures de pré à cheval et qu'ils ne se sont pas signalés. Le maire propose de rembourser la propriétaire, même si celle-ci n'en a pas fait la demande. Les frais de matériel s'élèvent à 144 euros.

Après avoir délibéré, le conseil vote cette indemnisation de 144 euros à l'unanimité.

Four à pain de Saint-Julien

Le Comité des Fêtes de Saint-Julien a fait venir un spécialiste des rénovations de fours à pain à celui du village. Cet artisan a estimé que le mur intérieur du four de Saint-Julien menaçait et que ce four demanderait une rénovation complète. Il a fourni pour cela à la mairie un devis à 12 000 euros pour la voûte du four, qui n'inclut pas la partie démontage et remontage du mur. Michel Sauvadet, adjoint au maire aux travaux, a inspecté l'extérieur du four et n'a pas remarqué de fentes qui, selon lui, seraient forcément apparues si le mur intérieur travaillait et propose de solliciter des avis complémentaires. Le conseil municipal s'accorde à dire que si le besoin était confirmé, la rénovation du four de Saint-Julien serait une priorité. Il faudra toutefois disposer de deux devis différents et complets. L'équipe d'API, qui a déjà rénové des fours, pourra aussi être consultée lors de son retour en mai.

La séance est levée à 0 h 15 du matin.

Le secrétaire de séance
Philippe Mougel

